



## COMPTE-RENDU SEANCE DU 25 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 25 avril 2024.

Décide :

### A L'UNANIMITE

**Approbation du procès-verbal du 28 mars 2024**

**Approbation du procès-verbal du 11 avril 2024**

#### **Subventions aux associations**

- **D'ACCORDER** un soutien financier à hauteur de :
  - **28 750 €** de subventions attribuées (1<sup>er</sup> acompte) pour les associations sportives pour l'année 2024 ;
  - **16 640 €** de subventions attribuées pour les associations culturelles pour l'année 2024 ;
  - **53 550 €** de subventions attribuées pour les associations sociales pour l'année 2024 ;
  - **3 450 €** de subventions attribuées pour les associations « divers » pour l'année 2024 (**à l'exception de la subvention de 400,00 € attribuée aux Jardins familiaux de Guénange qui recueille 28 voix pour et 1 abstention**).

#### **Marché d'exploitation des installations de génie climatique des bâtiments communaux**

- **DE LANCER** les consultations nécessaires ;
- **DE SOLLICITER** l'avis de la CAO ;
- **DE SIGNER** la commande avec la société retenue et toutes les pièces relatives à ce projet.

### **Semaine développement durable 2024 – Sollicitation CD57**

- **DE SOLLICITER** le Conseil Départemental de la Moselle pour l'obtention de l'aide, d'un montant de 720 € ;
- **DE SIGNER** tous documents nécessaires à l'instruction de ce dossier.

### **Sauvegarde des ressources en eau – Sollicitation de subventions**

- **DE SOLLICITER** le dispositif « Changement climatique et impact sur les ressources en eau et les milieux naturels » porté par la Région Grand Est ;
- **DE SOLLICITER** les aides en faveur de l'eau et la nature en ville portées par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ;
- **D'ENTREPRENDRE** ce projet et toutes les démarches nécessaires ;
- **DE SIGNER** toutes les pièces relatives à ces projets.

### **Chasse communale 2024-2033 – Nomination d'un estimateur de dégâts de gibier rouge**

- **DE DESIGNER** Monsieur Alain WALLERICH, domicilié 12 route de Kédange 57970 INGLANGE en qualité d'estimateur de dégâts de gibier rouge pour l'évaluation des dommages causés par le gibier autre que le sanglier sur le territoire de la commune de Guénange pendant la période de location de la chasse du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033 ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de le nommer à cet effet.

### **Fixation des taux d'imposition des taxes**

- **D'ADOPTER** les taux d'imposition des taxes qui devront être recouvertes par la commune pour l'exercice 2024 selon les modalités suivantes :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,00 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,72 %
  - Taxe d'habitation : 14,60 %
- **DE NOTIFIER** cette décision aux services préfectoraux,
- **DE TRANSMETTRE** l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Le Maire,  
Pierre TACCONI

